

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-trois,

Le premier février à seize heures trente, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 23 janvier 2023

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Régis HOUBIGAND, Christian LEFRANCOIS, Dominique LIEBERT, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE, Alain VERMOREL

Avait donné procuration : Christian LEFRANCOIS à Jean-Pierre SAUGERAS

Etait absent non représenté : Laurent SAUGERAS

Secrétaire de séance : Dominique LIEBERT

Objet : Rupture amiable anticipée - DSP village de vacances avec Iris Vacances

2023-03

Vu la convention d'exploitation de Délégation de Service Public conclue avec la SAS Iris Vacances, représentée par son Président Monsieur Bernard MELIN en date du 22 mars 2019 pour l'exploitation du village de vacances de Sèchemailles pour 5 années ;

Vu le projet de vente du village de vacances enclenché par le Syndicat de Sèchemailles ;

Considérant le courrier recommandé reçu le 7 janvier 2023 par le Syndicat par lequel Monsieur Bernard MELIN annonce vouloir mettre fin, de manière anticipée, à son contrat de DSP pour l'exploitation du village, soit le 30 novembre 2023.

La Présidente propose la solution suivante aux membres du Comité Syndical :


- Accepter la proposition de Monsieur MELIN de rupture anticipée de la DSP du village le 30 novembre 2023.
- Procéder à une rupture anticipée et amiable du contrat de délégation de service public par la signature conjointe d'une convention de rupture anticipée reprenant les conditions de cet arrêt (document joint)

Les membres du Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Acceptent cette proposition
- Autorisent la Présidente à procéder à la mise en œuvre de cette action et à signer tout document relatif à la résiliation anticipée de la DSP.

08 FEV. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORREZE)

La secrétaire de séance,


Dominique LIEBERT

Pour extrait conforme,
Meymac, le 02/02/2023

La Présidente,


Anne-Marie AUBESSARD

